



2023

Rapport d'activité

FÉDÉRATION DES ESPACES

POUR LA SANTÉ DES JEUNES

Promouvoir la santé des jeunes, fédérer les
professionnel(le)s qui les soutiennent.

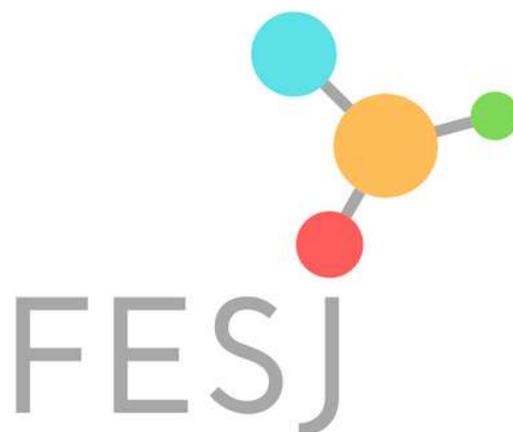


Table des Matières

- 03** — **Rapport moral du Président**
- 04** — **Dates clés**
- 05** — **Nos principes, nos valeurs et les textes internationaux de référence**
- 07** — **La nouvelle Charte des Espaces pour la Santé des Jeunes**
- 08** — **Cinq missions réaffirmées**
- 09** — **« Espaces Santé Jeunes » et « Espaces pour la Santé des Jeunes »**
- 10** — **Le pôle « Volontaires en Services Civiques »**
- 11** — **Notre communication**
- 14** — **Nos actions**
- 19** — **Perspectives 2024**
- 20** — **Nos financeurs en 2023**
- 21** — **Informations de contact**
- 22** — **Annexes**

Rapport moral du Président

Chers adhérents,

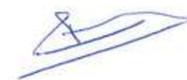
L'année 2023 fut de nouveau une année difficile pour la prévention et la promotion de la santé des jeunes, particulièrement au niveau de la politique nationale. Notre capacité d'interpellation des pouvoirs publics en a été fortement mise à mal, notamment dans le cadre de notre participation au Collectif National pour la Santé des Jeunes. Si le mot prévention est apparu durant quelques mois dans la dénomination du ministère de la Santé, il en a rapidement été retiré et a de nouveau réaffirmé une politique de santé avant tout curative.

A un niveau plus personnel, il fût difficile pour moi de m'investir pour la FESJ autant que les années précédentes, mon propre ESJ était alors en période de fort sous-effectif. Je remercie grandement les membres du Conseil d'Administration qui ont pu prendre le relais : cela a tout de même permis la tenue d'une journée nationale à Colombes qui, je le pense, fut d'une grande qualité.

C'est d'ailleurs au travers de ce rapport moral que je lance un appel : la FESJ étant une fédération qui vit au travers de ses bénévoles, si certain(e)s d'entre vous souhaitent se porter volontaire pour effectuer une mission - même infime - qui permettrait d'alléger les tâches portées par le conseil d'administration, n'hésitez pas à me contacter. Chacun d'entre vous peut porter sa pierre à l'édifice, sans pour autant se retrouver dans un contexte chronophage.

Enfin, l'année 2023 c'est aussi la co-organisation et la tenue d'Eloc'en Seine, concours d'éloquence célébrant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Cette troisième édition fût un réel succès qui s'est tenu en novembre a réuni près de 300 spectateurs.

A toutes et tous, je souhaite comme à l'accoutumée vous remercier pour vos adhésions, vos participations à nos différentes rencontres et instances ainsi qu'à votre enthousiasme. Toujours convaincu de la perspicacité de vos structures, je resterai présent pour les défendre et les représenter avec entrain et persévérance.

A blue ink signature, likely of the President, written in a cursive style.

Dates Clés

1997-2003

La Fondation de France lance son programme "**Santé des jeunes**". Ce programme contribue à la création de **lieux d'informations, d'écoute, d'évaluation et d'orientation** pour faciliter l'accès des jeunes aux services de soins et les sensibiliser à leur propre santé.

24 MAI 2004

"**Les Espaces Santé Jeunes, spécificité et pertinence des pratiques professionnelles**", (étude du Dr Kelly Gilloux - Gres Médiation Santé) reconnaît la spécificité et la qualité des pratiques professionnelles des ESJ.

La **Fédération des Espaces Santé Jeunes (FESJ)** est créée sur la base d'une volonté commune de rassembler en un réseau représentatif de **l'identité** et des **valeurs** des ESJ, **d'échanger sur nos pratiques** et de **capitaliser un savoir-faire**.

2012

La FESJ s'engage au côté de huit organisations afin de défendre un **Manifeste pour une politique de santé en faveur des jeunes**, grâce à l'initiative de la Société Française pour la Santé de l'Adolescent (SFSA).

La FESJ participe à la **Concertation nationale "Refondons l'Ecole de la République"**, lancée par le Ministère de l'Education Nationale.

2014

La FESJ renforce **les collaborations entre les ESJ**, favorise **l'échange de pratiques professionnelles** et **revisite son projet associatif** grâce au Dispositif Local d'accompagnement.

2018-2019

La FESJ intègre le **Conseil des Partenaires**, composé de six instances nationales œuvrant pour la promotion de la santé des jeunes, dans le but d'interpeler les pouvoirs publics sur l'importance de la prévention auprès de ce public. La première **Journée des Partenaires** a lieu le 12 novembre 2018 au **Palais du Luxembourg** en vue d'interpeler les pouvoirs publics sur l'importance de la prévention.

Pour la première fois, la FESJ est représentée lors de tables rondes et d'ateliers à l'occasion du European Forum of Primary Care (EFPC) ainsi qu'au **Congrès National des Centres de Santé**.

2022

La FESJ intègre le **Collectif National pour la Santé des Jeunes** (anciennement conseil des partenaires) afin de défendre la prévention et la promotion de la santé des jeunes avec 6 autres associations nationales. : ANMDA, ANPAEJ, CNAPE, Fédération Addiction, Fil Santé Jeunes, FNEPE

2003

La Fondation de France renforce son action par des appels à projet qui permettent la création d'une trentaine de lieux d'accueil dédiés aux jeunes : les "**Espaces Santé Jeunes**" (ESJ).

2009-2011

La FESJ s'associe aux associations nationales des Points Accueil Ecoute Jeunes (ANPAEJ) et des Maisons des Adolescents (ANMDA) pour faire entendre notre **volonté commune de défendre les politiques en faveur de la jeunesse**, et particulièrement de la jeunesse en grande fragilité, dans un contexte de réorganisation des crédits de l'Etat.

La FESJ reçoit l'**agrément national de la Jeunesse et de l'Education Populaire**.

2013

La FESJ a initié la première édition d'une **Journée annuelle en faveur de la santé des jeunes**.

La FESJ développe le site www.cartosantejeunes.org qui recense, sur le territoire national, 307 lieux d'accueil, d'écoute et de consultations pour les jeunes, ainsi que les sites spécialisés sur la santé et les services thématiques d'aide à distance.

2015

Après avoir revisité son projet associatif en 2014, 2015 est l'année de la **mise en œuvre du nouveau projet associatif**.

La FESJ renforce la **capitalisation autour des actions** des adhérents et des partenaires ("Volontaires en mission"), et **diversifie ses outils de communication** (réseaux sociaux, sites).

La Journée de la Santé des Jeunes devient la **Quinzaine de la Santé des Jeunes**, avec pour thème la **participation des jeunes**, thématique forte de l'année 2015 pour la FESJ avec le recrutement de **deux volontaires en Service Civique**.

L'Observatoire de la Santé des Jeunes est lancé grâce à l'étude **Zoom 2014**.

2020

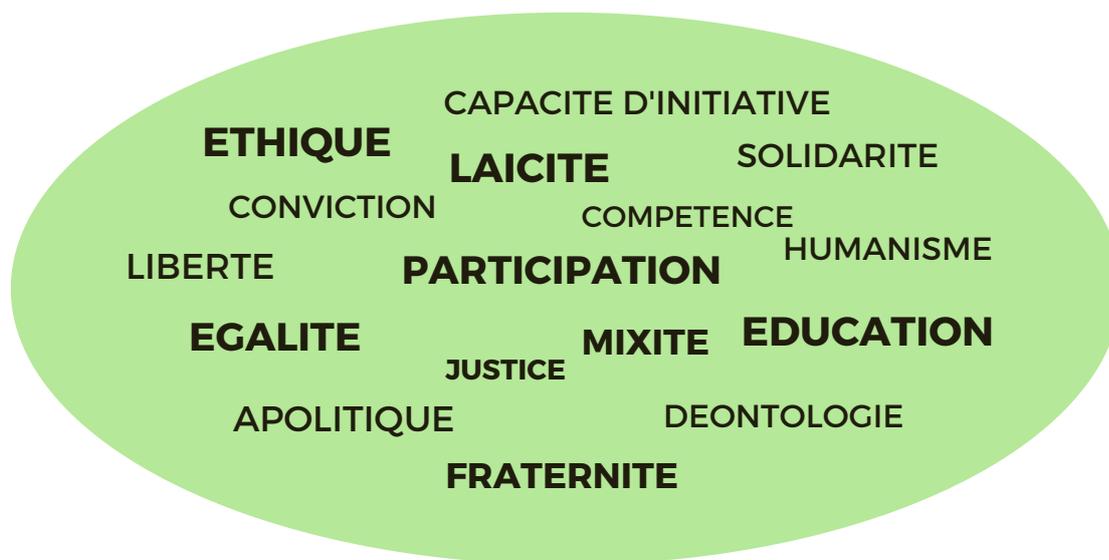
La Fédération des Espaces Santé Jeunes modifie ses statuts et devient la **Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes**, s'ouvrant à tout dispositif respectant les valeurs de la FESJ.

Nos principes, nos valeurs et les textes internationaux de référence

La Fesj soutient les Espaces pour la Santé des Jeunes qui adoptent les principes suivants :

- Proposer un accueil **gratuit**, respectueux de l'**anonymat** et de la **confidentialité** aux jeunes de 11 à 25 ans ;
- **S'interdire tout jugement** sur les comportements des jeunes et des adultes accueillis ;
- Susciter la **libre adhésion** pour toute démarche concernant les personnes accueillies ;
- **Favoriser l'accompagnement** de chaque personne accueillie dans la prise en charge de sa santé ;
- Proposer un **accueil interdisciplinaire** pour garantir un **accompagnement global**.

LA FESJ, NOS VALEURS



LA FESJ, LES TEXTES INTERNATIONAUX DE REFERENCE



La conception de la santé, telle que définie par l'OMS :

« La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »
(1946)



La convention internationale des droits de l'enfant et de l'adolescent

(1989) : reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants.
L'enfant, étant défini comme un être humain âgé de moins de 18 ans, qui a le droit d'être protégé, nourri, soigné, éduqué, de s'exprimer, d'avoir des loisirs...

Pour les 30 ans de cette convention, la FESJ a co-organisé un bel événement que vous retrouverez au cours de ce bilan.

LA FESJ, LES TEXTES INTERNATIONAUX DE REFERENCE



La promotion de la santé selon la Charte d'Ottawa, (1991) ; créer les conditions environnementales, sociales, économiques, culturelles et politiques globales qui favorisent l'amélioration de la santé.

- ✓ Renforcer l'action communautaire (fortifier la démocratie participative, renforcer les réseaux d'entraide) ;
- ✓ Développer les aptitudes personnelles ;
- ✓ Etablir des politiques de santé saines (investir dans la santé, développer de nouveaux modes de gouvernance) ;
- ✓ Réorienter les services de santé vers une approche globale.



Les lois de la République Française et l'attachement aux Droits de l'Homme, aux principes de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité.

Charte des Espaces pour la Santé des Jeunes

1. Le Public

Les espaces pour la santé des jeunes sont positionnés dans le champ de la prévention santé en direction de l'adolescence et accueillent :

- ➔ Les jeunes âgés de 11 à 25 ans
 - ➔ Les parents
 - ➔ Les professionnels

2. Les Valeurs

Les pratiques professionnelles des membres de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes s'appuient sur :

- ➔ La conception de la santé définie par l'OMS qui stipule que « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité
- ➔ La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989)
 - ➔ Les lois de la République et les valeurs démocratiques des états de droit, en particulier la laïcité
- ➔ La promotion de la Santé (Charte d'Ottawa, 1991)

3. Les Missions

Lieux de proximité, anonymes et gratuits, les Espaces pour la Santé des Jeunes sont ouverts aux adolescents et jeunes adultes (11-25 ans).

Leur mission principale, initialement de prévention et d'orientation est devenue au fil des années un premier pas pour les jeunes dans leur parcours de santé (au sens de l'OMS).

Ils s'efforcent de favoriser l'éducation à la santé, le bien-être des adolescents et des jeunes adultes ainsi que la prévention des troubles psychiques par des actions collectives des consultations individuelles.

Partant des besoins identifiés par des professionnels, des élus et/ou habitants, les Espaces pour la Santé des Jeunes sont des structures pluridisciplinaires et multi partenariales basées sur les principes de promotion de la santé et dont l'objectif commun est l'amélioration de la santé des jeunes.

Dans le respect des spécificités de chaque structure, des valeurs et des missions communes ont été développées.

Les Espaces pour la Santé des Jeunes s'engagent à :

- ➔ Proposer un accueil gratuit, avec ou sans rendez-vous, respectueux de l'anonymat et de la confidentialité
 - ➔ S'interdire tout jugement sur les comportements des adolescents et jeunes adultes fréquentant leurs structures
- ➔ Favoriser l'accompagnement de chaque personne dans la prise en charge de sa santé
- ➔ Susciter la libre adhésion de la personne pour toute démarche la concernant

Le fonctionnement des Espaces pour la Santé des Jeunes repose sur :

- ➔ Une équipe pluridisciplinaire permettant la prise en charge de la santé globale (physique, psychique, sociale et relationnelle) de la personne
- ➔ Le travail en réseau avec les professionnels en charge de la santé, du suivi social ou éducatif des jeunes

Les Espaces pour la Santé des Jeunes sont un espace « tiers » pour la personne, comme lieu d'accueil non-institutionnalisé, mais en capacité de se mettre en lien avec les partenaires de l'accompagnement.

Par leur maillage territorial et leur accès privilégié à un public spécifique, ils ont vocation à être observatoire local de la santé des adolescents et jeunes adultes.

Cinq missions réaffirmées

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes, au travers de son **nouveau Projet Associatif**, réaffirme **cinq missions principales**.

Soutenir les Espaces pour la Santé des Jeunes qui adoptent les principes suivants	Renforcer le maillage territorial	Observer, proposer et dégager des perspectives pour les pouvoirs publics
<ul style="list-style-type: none">• Proposer un accueil gratuit, respectueux de l'anonymat et de la confidentialité aux jeunes de 11 à 25 ans• S'interdire tout jugement sur les comportements des jeunes et des adultes accueillis• Susciter la libre adhésion pour l'ensemble des démarches qui concernent les personnes accueillies• Favoriser l'accompagnement de chaque personne accueillie dans la prise en charge de santé• Proposer un accueil interdisciplinaire pour garantir un accompagnement global	<ul style="list-style-type: none">• Développer notre champ d'intervention territorial pour que les publics gardent un choix d'entrée varié et une diversité de réponses• Renforcer les collaborations entre les Espaces pour la Santé des Jeunes pour offrir une meilleure prise en charge des jeunes• Développer la complémentarité entre les dispositifs au niveau national pour faciliter les collaborations de terrain	<ul style="list-style-type: none">• Faire valoir la place des Espaces pour la Santé des Jeunes, leur spécificité et leur légitimité dans le système de santé• Participer à l'évolution des politiques de santé publique en faveur des jeunes et de leurs familles, par des actions de plaidoyer• Proposer des modalités d'action innovantes, à fort potentiel d'essai• Avoir une fonction d'Observatoire des problématiques des jeunes et de leur famille, au niveau local et national

Capitaliser autour des savoir-faire et valoriser les actions	Sensibiliser les jeunes, les professionnels et le grand public sur les enjeux liés à la santé des jeunes
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'expertise des membres de la FESJ, au travers de journées nationales d'échanges de pratiques professionnelles, de journées thématiques sur la santé des jeunes, et d'outils de communication variés• Former les professionnels à la spécificité de l'accompagnement d'un public en constante évolution• Rendre lisible les métiers en ESJ vis-à-vis des partenaires, des financeurs et des politiques, pour que les ESJ soient identifiés comme structures ressources	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur nos positionnements institutionnels, face à l'actualité et/ou face aux évolutions sociétales (réseaux sociaux, communiqués de presse, relation presse)• Développer la visibilité et l'accessibilité des lieux d'accueil pour les jeunes et leur famille• Communiquer sur nos actions

« Espaces Santé Jeunes » et « Espaces pour la Santé des Jeunes »

La FESJ a modifié en 2020 ses statuts en vue d'une ouverture vers l'ensemble des dispositifs œuvrant en faveur de la santé des jeunes.

Afin de faciliter l'accès aux jeunes à des structures labellisées, garantissant une qualité d'accueil, la FESJ ouvre ses adhésions à l'ensemble des Espaces pour la Santé des Jeunes dont les missions et valeurs correspondent à notre charte et à nos valeurs. Une adhésion aux personnes physique est également désormais possible.

Dans leur histoire, les ESPACES SANTÉ JEUNES (ESJ) ont été créés afin de proposer une prise en charge globale, individualisée et adaptée aux besoins des jeunes (11-25 ans).

Les ESJ proposent un cadre d'intervention spécifique, avec une grande souplesse de fonctionnement pour garantir un **accueil inconditionnel, gratuit, confidentiel, avec ou sans rendez-vous.**

Les professionnels des ESJ animent également des actions collectives, avec pour objectif « d'aller vers les jeunes, pour les faire venir » et être identifiés comme **structures ressources.**

Les ESJ sont des « **observatoires locaux** » de la **santé des adolescents et des jeunes adultes**, de par leur implantation dans chacun des territoires et leur place dans le réseau de professionnels et de par l'hétérogénéité du public reçu.

Quels que soient le nom de leurs dispositifs, les nouveaux adhérents s'engagent à :

- **Faciliter l'accès des jeunes** aux services de prévention et de soin ;
- **Informer, sensibiliser et accompagner** les jeunes par des consultations de prévention et des actions collectives ;
- **Repérer précocement** les situations nécessitant une orientation vers des structures spécialisées ;
- Proposer un **soutien à la parentalité** et un accompagnement pour les parents et familles en difficultés ;
- Favoriser la prise en compte par les jeunes de leur propre santé, dans ses aspects **somatiques, psychologiques et socio-éducatifs** ;
- Développer le **travail en réseau local** (professionnels de la santé, du travail social, de l'éducation, de la justice et de l'insertion) pour une meilleure prise en compte des problématiques vécues par les jeunes ;
- Proposer des actions et des **formations** pour les professionnels en charge de la jeunesse.

Le pôle « Volontaires en Services Civiques »



La FESJ a souhaité développer ce pôle en recrutant de nouveaux volontaires, afin de renforcer sa démarche de prévention par les pairs, partagée sur le territoire national, et améliorer l'information et la sensibilisation des jeunes sur leur santé.

La FESJ a donc répondu à l'appel à projet de la Fondation CNP et de l'Agence du Service Civique, obtenant un financement lui permettant la création de son pôle de volontaires en Service Civique.

En 2023, 2 volontaires ont commencé leur service civique dans les ESJ de la Ciotat et Tours, et 3 volontaires ont terminé leur service civique dans les ESJ de Cannes, Gennevilliers et La Ciotat.

Ces volontaires ont participé au développement des missions d'intérêt général pour les jeunes de ces structures. L'une d'entre eux a d'ailleurs décroché un CDI à la fin de son service civique, et une autre a souhaité reprendre ses études à la suite de son engagement.

Afin de garantir la cohérence et la pertinence globale de la mission du volontaire et de faire le lien entre le local et le national, le tutorat est assuré conjointement par un membre du conseil d'administration de la FESJ chargé de son organisation, Verena Sabatino, et un référent dans chacun des ESJ.

Les volontaires, ont effectué leurs missions sur une durée de 8 mois, à raison de 24h par semaine, conformément aux principes et à la charte du service civique, œuvrant pour l'intérêt général.

Les objectifs du pôle de volontaires sont :

- Favoriser la citoyenneté et l'expertise des volontaires pour qu'ils deviennent des ambassadeurs santé auprès des jeunes vulnérables
- Développer des modes d'intervention innovants, valorisant la prévention par les pairs et développer de nouveaux outils de prévention pour lutter contre les inégalités sociales de santé
- Sensibiliser les jeunes les plus vulnérables à la prise en compte de leur santé physique, psychique et sociale
- Informer les jeunes sur les lieux d'accueil, d'écoute et de consultations santé qui leurs sont dédiés.

Ce projet est innovant par la synergie entre les volontaires qu'il a permis de créer sur le territoire national. Les expériences des volontaires auprès des jeunes pourront être partagées et mutualisées afin de développer une méthodologie de prévention par les pairs, permettant d'atteindre les publics éloignés des canaux classiques et ainsi de réduire les inégalités sociales de santé. Les annonces ont été mises en ligne sur le site du service civique mais aussi par les ESJ recruteurs auprès de leurs partenaires locaux.

Leur rôle : Ambassadeur-drice Santé auprès des jeunes de 12 à 15 ans, pour promouvoir les lieux d'accueil, d'écoute, de prévention et d'accès au soin (Espace Santé Jeunes - ESJ), dans une démarche citoyenne et égalitaire, pour réduire les inégalités sociales de santé.

Tous les services civiques ont pu rédiger des articles mis en ligne par la FESJ sur le site ou bien sur les réseaux sociaux. La plupart déclare avoir évolué dans leur posture, gagné en confiance en soi, découvert le milieu professionnel. Certains ont eu envie de reprendre leurs études dans le domaine psychologique. L'accompagnement des tuteurs dans la bienveillance et l'inclusion dans l'équipe est un facteur de réussite pour le volontariat.

Les volontaires, par leur double posture de volontaire et de jeune, permettent la mise en place au sein de leurs structures de modes d'intervention innovants, notamment la prévention par les pairs. Ils participent à des actions de prévention, et se posent donc en ambassadeur santé auprès des jeunes.

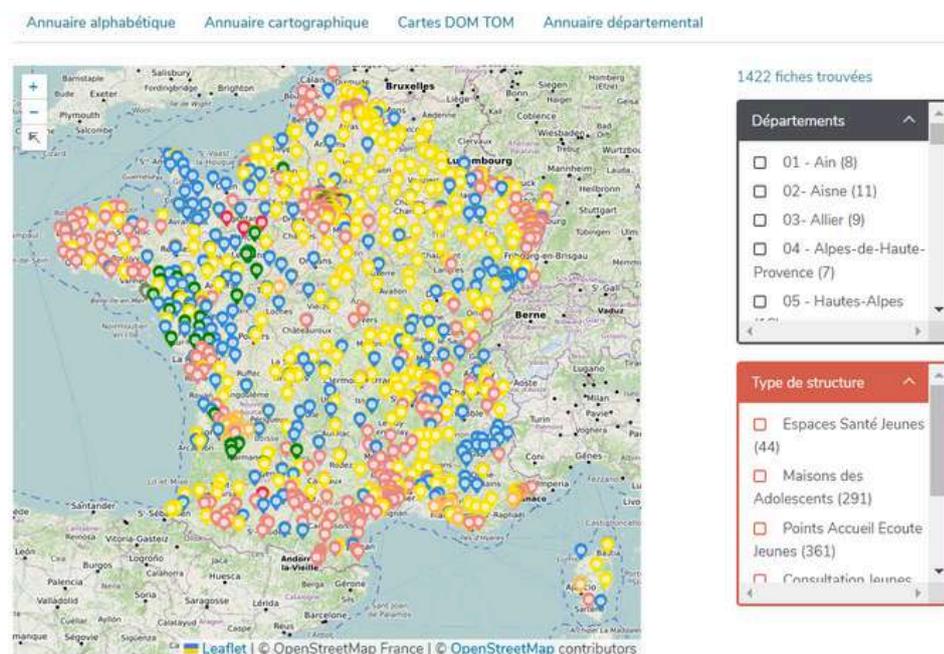
Notre Communication

La Cartosantéjeunes

La FESJ a créé et administre le site Cartosantejeunes.org

Ce site, ressource utilisée par le site internet du ministère de la Santé et des Solidarités, a pour ambition de recenser sur un site internet unique tous les lieux d'accueil, d'écoute et de consultations pour les jeunes en France.

Le 10 juillet 2020, une refonte complète du site est mise en ligne, compatible sur tous supports grâce à un financement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine (DDCS 92) et du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (CD92). De ce fait, le département des Hauts-de-Seine est entièrement priorisé lors des mises à jour des différents dispositifs.



Avec cet outil internet, la Fédération des Espaces Santé Jeunes espère rendre accessible aux jeunes et à leur entourage les informations relatives aux lieux d'accueil proches de chez eux et aux services d'aides à distance pour les plus éloignés : Espaces Santé Jeunes, Maisons des Adolescents, Points Accueil Ecoute Jeunes et Consultations Jeunes Consommateurs sont présents sur le site. Les structures de Santé Sexuelle sont en cours de développement.

Liens utiles

Les visiteurs de la Carto Santé Jeunes ont également accès à des liens utiles qui répertorient des sites dédiés aux jeunes : numéros de téléphone, plateformes en ligne, réseaux sociaux divers... Ces sites permettent d'entrer en contact avec des professionnels afin de discuter, être redirigé, poser des questions sur tous les sujets qui peuvent interroger les jeunes. Cet onglet comporte aussi une section avec des sites pour tous pouvant être utiles pour des parents ou proches qui aimeraient obtenir des informations : Association Nationale Maison des Adolescents, Fédération Addictions, Info IST...

Les liens utiles

LES SITES DEDIES AUX JEUNES	LES SITES POUR TOUS
 <p>119 - Service National Téléphonique de l'Enfance en Danger</p> <p>Vous êtes un enfant, un adolescent et vous pensez être victime de violences ? Vous êtes un mineur inquiet pour l'un de vos camarades ? Vous êtes un parent en difficultés avec ses enfants ? Vous êtes un adulte préoccupé par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être ? Vous pouvez directement composer le 119 (24h sur 24 7/7).</p> <p>Aller sur le site</p>	 <p>Avenir Santé</p> <p>Qu'est-ce qu'une IST ? Quels sont les risques liés à la consommation de cannabis ? Comment se procurer une contraception gratuitement ? A qui parler quand on se sent très déprimé ? En matière de santé, les questions ne manquent pas. Mais il est parfois difficile de trouver les bonnes réponses pour soi au bon moment... Sur le Portail Santé Jeunes tu trouveras des conseils pratiques, des adresses utiles, des numéros de téléphone pour parler de façon anonyme avec un professionnel.</p> <p>Aller sur le site</p>
 <p>Fil Santé Jeunes</p> <p>Une équipe d'adultes aux compétences professionnelles complémentaires, habitués à répondre aux questions santé des jeunes. Nous avons tous l'expérience de l'écoute téléphonique sur le numéro vert Fil Santé Jeunes (0 800 235 236). Notre équipe est composée de professionnels de santé (médecins et psychologues) et chaque texte publié est validé par un comité de rédaction composé de plusieurs membres de l'équipe. Elle comporte aussi des professionnels du net. Notre accompagnement est totalement gratuit. Ce service est réservé aux jeunes de 12 à 25 ans.</p>	 <p>Kiligi</p> <p>Kiligi, c'est quoi ? C'est le 1er réseau social qui fait du bien ! Une app mobile qui permet de partager ses émotions, sans être jugé.e. Ici, pas de trolls, pas de photos, pas de likes, pas de pression sociale mais une incroyable communauté bienveillante qui félicite, encourage et conseille.</p> <p>Aller sur le site</p>

Formulaire de contact

Le formulaire de contact permet de contacter directement la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes en cas de demandes spécifiques. Ce dispositif est chaque année sollicité par un bon nombre de personnes (jeunes ou proches) cherchant des renseignements.

Les visiteurs de la page proviennent en grande majorité du site de l'Assurance Maladie et Ameli (notamment de pages sur la souffrance psychique qui offrent de l'aide sous forme de liens externes). Ils viennent aussi du site de la FESJ ou encore de celui de Nightline (service d'écoute nocturne tenu par des étudiant.e.s). Les données concernant le nombre de visiteurs pour l'année 2023 sont indisponibles suite à un problème technique rencontré par le prestataire.

En 2023, **82** sollicitations directes par email depuis la Cartosantéjeunes ont trouvé leur réponse

Le site de la FESJ

La refonte complète du site fesj.org vient s'adapter aux statuts adoptés en 2020, à la nouvelle charte et au nouveau logo de la FESJ. En 2023, le site a recensé 27 050 visites dont 18 400 par Google, soit une hausse de 5,7% par rapport à l'année 2022.

Plus épuré et plus simple, le site de la FESJ vous permet une information directe vers les ressources de la FESJ et vers celles de la Cartosantéjeunes.

Le site fesj.org s'adresse à tous les professionnels et partenaires travaillant dans le champ de la santé des jeunes. Il recense les ressources utiles : actualités, études, colloques, formations, etc. Il est régulièrement actualisé par l'ajout de nouveaux articles.



LinkedIn

Le profil LinkedIn de la FESJ, réseau professionnel en ligne, ne cesse de voir son nombre de contacts augmenter. Ils sont ainsi passés de près de 2 586 contacts en 2022 à 2 611 en 2023. Ce profil LinkedIn permet une plus grande visibilité de la FESJ, de ses actions et de ses publications, mais également des liens directs avec des élus, instances publiques de santé ou partenaires associatifs.

Facebook

Le profil Facebook de la FESJ, créé en février 2015, tout comme la page Cartosantéjeunes, a connu un franc succès, régulièrement alimentés de publications. Plus de 1635 personnes sont abonnées à la page en 2023. Cette page a permis de faire connaître la FESJ, ses adhérents, mais aussi de prendre contact avec certaines institutions (IREPS Réunion, Espaces Santé dans les pays du Maghreb, projets aux Comores, Tunisie, etc.), de diffuser des informations sur l'actualité, les colloques et événements, les publications, les actions des ESJ, des outils et campagnes de prévention, etc.

Nos actions

Colloques et évènements

ÉLOC'
EN SEINE

TOUCHE PAS À MA PAIX !

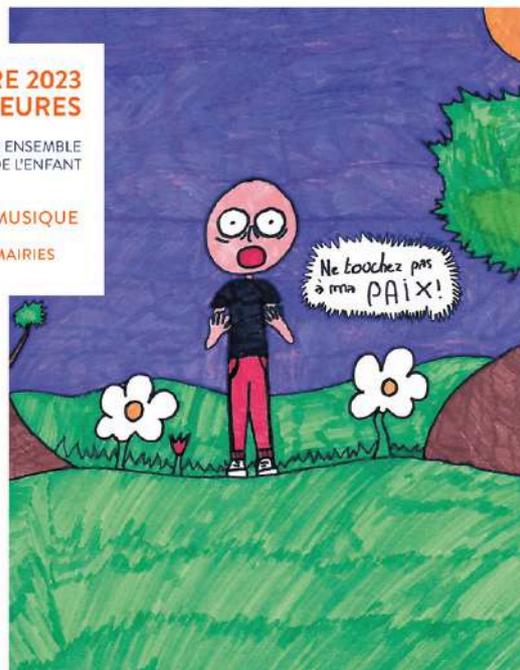
**LE 22 NOVEMBRE 2023
À 19 HEURES**

POUR CÉLÉBRER ENSEMBLE
LA JOURNÉE DES DROITS DE L'ENFANT

À LA MAISON DE LA MUSIQUE
DE NANTERRE
8 RUE DES ANCIENNES MAIRIES
92000 NANTERRE

La Direction Académique
des Hauts-de-Seine,
le Tribunal Judiciaire,
le Barreau des Hauts-de-
Seine, la Protection Judiciaire
de la Jeunesse, la Préfecture
des Hauts-de-Seine,
le Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine, le Conseil
Départemental de l'Accès au
Droit, la Ville de Nanterre,
la Fédération des Espaces pour
la Santé des Jeunes organisent :

**DES JOUTES ORATOIRES
PAR ÉQUIPE DEVANT
UN JURY PRESTIGIEUX**



TEMPS DE DISCOURS POUR CHAQUE ÉQUIPE : 6 À 8 MINUTES | INSCRIVEZ-VOUS, PAR ÉQUIPE DE 3 OU 4 PERSONNES
Chaque équipe doit être composée d'un adulte (professeur, éducateur, animateur, médecin, juge, avocat, procureur...) et de deux ou trois enfants âgés de 13 à 18 ans.

Dépôt des candidatures (vos nom, prénom, fonction, âge, coordonnées et nom de l'équipe) du 15 avril au 22 septembre 2023
à l'adresse : aces.audroit@barreau92.com. Nombre de places limité, les premiers inscrits seront retenus. Renseignements : 01 55 69 17 12.
Tous réunis pour les droits de l'enfant, venez nombreux discuter, écouter, applaudir et encourager !



Eloc' en Seine le 22 novembre à la Maison de la Musique de Nanterre

La 3ème édition d'Eloc' en Seine a eu lieu le 22 novembre 2023, coordonnée par la Commission Avocats d'enfants du Barreau des Hauts-de-Seine.

Cette soirée s'est déroulée sur la scène de la prestigieuse Maison de la Musique de Nanterre et a réuni 300 personnes, confirmant son engouement auprès des jeunes.

Cet événement a été organisé par le Barreau des Hauts-de-Seine en partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine, le Tribunal Judiciaire de Nanterre, le CDAD 92, la Direction Académique des Hauts-de-Seine, la PJJ, la Préfecture des Hauts-de-Seine, la Fédération des Espaces Santé Jeunes, l'Espace Santé Jeunes de la Ville de Nanterre ainsi que la Maison de la musique de Nanterre.

Pour ce concours d'éloquence, 10 équipes, composées d'un adulte (avocat, magistrat, juge, éducateur, militant associatif) et de 2 à 3 enfants (13-18 ans) issus de milieux divers (PJJ, MIE, élèves), se sont exprimées sur le thème « Touche pas à ma paix ».

Une performance de break dance, le nouveau sport olympique des jeux de Paris 2024, ainsi qu'un cocktail ont ensuite réuni les participants pour ce moment de partage et d'apprentissage.

Le rappeur et comédien nanterrois Jammeh Diangana a présidé le jury. Véritable source d'inspiration pour les jeunes, il a lui même participé et remporté un concours d'éloquence en 2018.



Le concours en vidéo : <https://youtu.be/r1y2sNes0XU>



10 ans de l'Espace Santé Jeunes de Colombes

L'Espace Santé Jeunes de Colombes a fêté ses 10 ans le 17 janvier 2023. Parfaitement intégré dans le réseau sanitaire et social local, cet espace pluridisciplinaire est connu et sollicité par de nombreux acteurs, publics et partenaires. Il se démarque grâce à son appui, son accompagnement, son orientation et sa transversalité dans toutes les domaines autour de la santé et du social pour les jeunes.

L'ESJ, depuis sa création, a mené à bien une multitudes d'actions :

- De nombreux projets et dispositifs de prévention (« Prévention suicide chez les ados », l'atelier théâtre intitulé « Le Je par le Jeu » au sein de l'Unité Pédoopsychiatrie de l'hôpital Louis Mourier, etc.)
- Le Centre de Santé Sexuelle pour les Jeunes et les Points Accueil Écoute Jeunes dans certains établissements scolaires et à la Mission Locale
- Développement d'actions d'accompagnements auprès du public en situation de handicap et leurs parents, à la vie affective relationnelle et sexuelle dans le cadre d'un partenariat formalisé avec les structures d'accueil : ESAT, CAJ, EMPRO, etc.

Les perspectives pour l'année 2024 se focaliseront sur le renforcement des partenariats avec les acteurs professionnels et locaux pour continuer d'accompagnement et orienter les jeunes.

C'est-à-dire accueillir et accompagner les parents avec des groupes de parole ou des sessions individuelles ; ou encore continuer de développer des actions collectives de prévention sur la santé sexuelle des jeunes et la prévention des problèmes de santé chez les adolescents au travers de l'alimentation.

Les rencontres nationales

Journée nationale d'échanges de pratiques à Colombes

Le 29 juin 2023 a eu lieu la journée d'échanges de pratiques à Colombes. Cet événement annuel réunit des professionnels de toute la France (Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, La Ciotat, Cannes, Aix-en-Provence...) afin d'échanger sur leurs pratiques et expériences au sein des Espaces Santé Jeunes. Le thème central de cette rencontre portait sur les « Interventions probantes ou prometteuses en prévention et promotion de la santé ».

Représentation auprès de l'ANPAEJ

En 2023, quatre adhérents de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes sont délégués départementaux ou régionaux. Parmi eux, l'actuel président de la FESJ ou encore l'actuelle trésorière de la fédération.

Dans ce cadre, nombre de nos adhérents ont été activement représentés lors des différentes instances départementales, afin de défendre les particularités de leurs structures en vue d'un prochain référentiel commun des PAEJ élaboré par la CNAF.

Le Collectif national pour la santé des jeunes (CNSJ)



Depuis 2017, le Collectif National pour la Santé des Jeunes réunit des associations nationales représentantes d'actions et de dispositifs destinés aux adolescents et jeunes adultes, à leurs familles et aux professionnels intervenant auprès d'eux. Ces dispositifs œuvrent à améliorer le bien-être de la jeunesse au travers entre autres, d'actions de prévention et de promotion de la santé sur l'ensemble du territoire national.

Il est représenté par les associations suivantes :

- L'ANDMA (Association nationale des maisons des adolescents),
- L'ANPAEJ (Association Nationale des Points d'Accueil - Ecoute Jeunes),
- L'EPE (Ecole des parents et des éducateurs) Ile de France,
- La Fédération Addiction,
- La FESJ (Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes)
- La FNEPE (Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs)
- La CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance)

Conférence-débat du CNSJ à Paris le 14 mars

Le 14 mars 2023, le CNSJ a organisé une conférence-débat sur le thème « Coopérons pour la prévention et la santé des jeunes » à Paris.

Cet événement a réuni 141 participants, dont des experts, professionnels et représentants des Ministères et Institutions, tous parties prenantes de la prévention en santé des jeunes.

À partir des apports de Bruno Falissard, épidémiologiste et pédopsychiatre de formation, sur la vie et la santé mentale des jeunes en 2023, les participants ont croisé et mis en commun leurs regards sur la situation et les besoins des structures et professionnels de la prévention. Cet échange collectif a été suivi d'une table-ronde sur les conditions d'une coopération pour une politique de prévention pleinement réussie.



AG, CA et Bureau de la FESJ

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes a développé des stratégies numériques afin de pouvoir faire perdurer les nombreux champs de travaux en cours avec tous les collaborateurs. Ainsi, ils ont communiqué régulièrement par email, visio-conférences, groupes Whatsapp ou encore espaces numériques de travail partagé. C'est ainsi que le Conseil d'Administration et le bureau ont pu travailler de manière régulière tout au long de l'année. L'Assemblée Générale s'est déroulée le 28 juin 2023 à Colombes et en visio-conférence.

Les rencontres locales

Dans les Hauts-de-Seine

MDA 92

Le président de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes est membre du Conseil d'Administration de la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine. Dans ce cadre, il travaille à la représentation des neuf dispositifs adhérents sur le département et veille à la fluidité des parcours des jeunes et à la bonne articulation des dispositifs locaux.

PAEJ 92

Le président de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes est désigné coordinateur des Points Accueil Ecoute Jeunes des Hauts-de-Seine. Au cours de l'année 2023, il n'a eu de cesse d'informer les PAEJ du département, notamment en ce qui concerne le transfère du portage aux CAF départementales en se mettant en lien avec le référent de la CAF des Hauts-de-Seine et en organisant des rencontres facilitant les liens. Il a également travaillé sur l'articulation avec les autres dispositifs existants.

Echanges de pratiques entre psychologues des ESJ / PAEJ / MDA du 92

Depuis octobre 2020, un groupe d'échange de pratiques entre psychologues des différents dispositifs du département a lieu plusieurs fois par an. Quatre rencontres ont eu lieu en 2023 entre les psychologues des Espace Santé Jeunes du département des Hauts-de-Seine.

Ces échanges de pratiques permettent aux psychologues présent-e-s d'échanger sur des thématiques variées telles que leur fonctionnement au sein de leurs structures ou encore la présentation de vignettes cliniques.

« Petit Dej ESJ 92 » :

Ces rencontres annuelles ont lieu pour réunir les adhérents des Hauts-de-Seine de la FESJ.

29 mars à Neuilly

Pour cette réunion, les 16 participants présents ont assisté au programme suivant :

- Un tour de table des actualités des ESJ
- La prime Ségur de revalorisation pour certains agents des filières médicosociales de la fonction publique territoriale, des associations et établissements sociaux et médico-sociaux (quels sont les critères d'éligibilité ?).
- Equilibre entre polyvalence des missions et spécialités des professionnels dans les ESJ (par ex. comment les équipes se réajustent au départ ou en l'absence d'un de leurs membres ?).

Présentation des collaborations possibles dans le domaine du « ARTcèlement » par Tristan de Groulard, éducateur artistique qui propose d'utiliser l'ART pour sensibiliser les jeunes au harcèlement scolaire

5 décembre à Asnières-sur-Seine

Cette rencontre a réuni 15 participants qui ont participé à la visite des nouveaux locaux de l'ESJ d'Asnières (144 rue Emile Zola, 92600 Asnières-sur-Seine), échangé sur les actualités des différents ESJ, et assisté à la présentation du parcours jeunes et de l'espace partenaires par la CPAM.

Pour obtenir les comptes-rendus de ces rencontres : coordination@fesj.org

Dans les Bouches-du-Rhône

Stratégie interministérielle de lutte contre la pauvreté

Un travail intense autour des groupes de travail a été réalisé par Verena Sabatino, co-animatrice régionale de la stratégie pauvreté. Ce dernier s'est transformé en LAB régional et a permis de travailler sur une cartographie des solutions PACA, ainsi qu'un panorama des projets d'actions de première marche (levée des freins à l'insertion) pour le public 16-18 ans. Cette étape a permis aux structures de se rencontrer et d'échanger sur cette thématique mais aussi de se nourrir des expériences sur tout le territoire.

Les ESJ - PAEJ ont pu ainsi développer leur inscription territoriale et leur visibilité auprès de leur partenaire opérationnel et institutionnel.

CODEPS 13

Notre participation au CA et à l'AG du CODEPS permet de contribuer à la politique départementale de promotion et d'éducation à la santé du public jeunes ainsi qu'à rendre visible le professionnalisme et les actions de nos structures sur le territoire. Nous avons participé à 5 réunions en 2023, y compris l'assemblée générale le 29 juin.

En agissant auprès de la population, des professionnels, des élus et des institutions, l'association souhaite contribuer à ce que la santé puisse être au cœur des politiques publiques. Elle œuvre dans une logique d'accompagnement des personnes à être acteur de leur santé et de celle des autres (empowerment, réseaux sociaux et communautaires) et de promotion d'actions sur les déterminants sociaux de la santé (conditions de vie, de travail, accès aux soins...).

Perspectives 2024

- **Célébrer le 20ème anniversaire de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes qui a vu le jour le 20 mai 2004 !**
- **Défendre l'identité des Espaces pour la Santé des Jeunes**

Notamment dans le cadre du transfert de la subvention PAEJ vers les CAF et en lien avec l'ANPAEJ

En les représentant auprès des institutions publiques, que ce soit au niveau national, régional ou plus localement

En soutenant les adhérents tout au long de l'année dans leurs différents besoins

- **Maintenir la présence en ligne de la FESJ**

En mettant à jour la Cartosantéjeunes

En alimentant le site de la fédération

En diffusant les actualités et offres d'emplois des ESJ sur le compte LinkedIn de la fédération

- **Rester une fédération résolument partenariale**

En continuant de participer aux travaux du Collectif National pour la Santé des Jeunes

En s'ouvrant à de nouveaux partenariats, que ce soit auprès d'institutions publiques ou de fondations privées

Nos financeurs en 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES HAUTS-DE-SEINE (CD 92)



COTISATIONS DES
ADHERENTS DE LA
FEDERATION DES ESPACES
POUR LA SANTE DES JEUNES

Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

Informations de contact

Vous pouvez contacter les membres du bureau de la manière suivante :



Vincent Persuane
Président, Responsable Espace
Santé Jeunes de Nanterre

president@fesj.org



Anne Puelinckx
Vice-présidente, directrice Espace
Santé Jeunes Bassin Cannois

coordination@fesj.org



Verena Sabatino
Coach, Trésorière

coordination@fesj.org



Sophie Firuth
Directrice Espace Santé Jeunes
d'Aubagne, membre du CA

sophie.firuth@esjaubagne.org



Anne Merlin-Calzia
Directrice Mission Locale Cœur
d'Hérault, membre du CA

a.mc@mljch.fr



Julien Perrin
Coordinateur Réseau Santé Social
Jeunes La Ciotat, membre du CA

esjlaciotat@gmail.com



Valérie Verdier
Directrice Espace Santé Jeunes
de Tours, membre du CA

vverdieresj@gmail.com

Informations sur l'association

Fédération des Espaces pour la
Santé des Jeunes
35 rue Estelle, 13001 Marseille

www.fesj.org

Annexes

Liste des membres du conseil d'administration en 2023

- Vincent PERSUASSE, président, responsable Espace Santé Jeunes de Nanterre
- Anne PUELINCKX, vice-présidente, directrice Espace Santé Jeunes Bassin Cannois
- Verena SABATINO, coach, trésorière
- Sophie FIRUTH, Directeur Espace Santé Jeunes Aubagne, membre du CA.
- Anne MERLIN-CALZA, directrice Mission Locale cœur d'Hérault, membre du CA
- Julien PERRIN, Coordinateur Réseau Santé Social Jeunes La Ciotat, membre du CA
- Valérie VERDIER, Directrice Espace Santé Jeunes de Tours, membre du CA.

STATUTS DE LA FESJ



Fédération des Espaces
pour la Santé des Jeunes

Annexes

STATUTS

PREAMBULE

La présente modification de statuts a pour objet l'évolution de la « Fédération des Espaces Santé Jeunes » vers la « Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes » dans une optique d'ouverture, notamment aux personnes morales qui n'ont pas le statut d'Espace Santé Jeunes et aux personnes physiques qui pourront adhérer à l'association.

TITRE I - DÉNOMINATION - OBJET - SIÈGE - DURÉE

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

FÉDÉRATION DES ESPACES POUR LA SANTÉ DES JEUNES

L'association peut également être désignée par son sigle :

FESJ

Article 2 : Objet et valeurs communes

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes est née de la réflexion d'un groupe d'Espace Santé Jeunes de la région Provence Alpes Côtes d'Azur qui ont échangé sur leurs pratiques durant deux ans.

❖ Les Membres fondateurs sont les Espaces Santé Jeunes suivants :

- ESPACE SANTE JEUNES de Salon-de-Provence,
- ESPACE SANTE JEUNES de Fréjus – St Raphaël,
- POINT JEUNES de Toulon (Ligue Varoise de Prévention)
- ESPACE SANTE JEUNES de Cannes,
- ESPACE SANTE JEUNES de Marseille,
- ESPACE SANTE JEUNES d'Aubagne,
- APORS de Martigues – Port de Bouc

La Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes (FESJ) est un réseau de structures engagées dans et la prévention, la promotion et l'amélioration de l'accès aux droits et à la santé des jeunes, de 11 à 25 ans.

Ces structures interdisciplinaires et multi partenariales sont des lieux d'accueil, d'écoute, de prévention, d'accompagnement et de médiation dans une démarche d'amélioration de la santé (physique, psychologique et sociale) des jeunes et de leurs familles.

Leurs actions se déroulent au sein des structures et/ou dans les différents lieux de vie et d'accueil des jeunes, organismes de formations, lieux de scolarité, d'animation, de soins, etc.

Les valeurs auxquelles adhèrent les membres de la fédération des Espaces Santé Jeunes s'appuient sur :

- La conception de la Santé définie par l'OMS (1946) qui est : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».
- Le développement des compétences psychosociales comme définies par l'OMS (1993)
- La promotion de la santé selon la Charte d'Ottawa (1991)
- La convention internationale des droits de l'Enfant et de l'Adolescent (1989).

La fédération est fondée sur des valeurs partagées et sur une éthique commune impliquant :

- Le respect de la personne
- La libre accessibilité
- La gratuité
- La confidentialité
- Le choix possible de l'anonymat

La FESJ, dont les fondements s'appuient sur la **promotion de la santé**, positionne la jeunesse et son entourage au centre de ses préoccupations avec chaque réseau local de partenaires.

Fondée sur une **approche humaniste**, organisée autour des valeurs de mixité, de laïcité, et de solidarité, la FESJ s'appuie sur les principes d'interdisciplinarité, de respect et de non-jugement, d'aller vers, pour accompagner les jeunes dans leur singularité.

La FESJ **mobilise** les réseaux institutionnels et **participe aux politiques publiques** en faveur des jeunes et de leurs familles, en étant **force de proposition** d'actions, de créations, de projets et de recherches.

Étant donné son caractère, elle s'interdit toute action partisane dans les domaines politiques ou religieux.

Article 3 : But et moyens

La FEDERATION des ESPACES pour la SANTÉ des JEUNES a pour but de mobiliser les professionnels et les réseaux de professionnels du champ sanitaire, psychologique, social, juridique, éducatif, scolaire et culturel qui favorisent sous toutes ses formes l'accès à la santé et à la citoyenneté des jeunes dans le respect de leur déontologie et de leur éthique. L'idée étant de mutualiser leurs connaissances et de les partager avec d'autres dispositifs partageant les mêmes finalités.

La fédération se donne pour objectifs de :

- Permettre la reconnaissance des « Espace pour la Santé Jeunes auprès des pouvoirs publics,
- Contribuer à la politique de santé publique en faveur des jeunes et de leurs familles.

Par les moyens suivants :

- Soutenir les Espaces pour la Santé des Jeunes.
- Renforcer le maillage territorial.
- Observer, proposer et dégager des perspectives pour les pouvoirs publics.
- Capitaliser autour des savoir-faire et valoriser les actions
- Sensibiliser les jeunes, professionnels et le grand public sur les enjeux liés à la santé des jeunes

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé au 35 rue Estelle, 13001 Marseille

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, la ratification par L'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 5 : Durée

L'association est constituée pour une durée illimitée

TITRE II - MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article 6 : Admission

Peuvent demander adhésion aux présents statuts toute personne physique ou morale souhaitant contribuer à l'activité de l'association et épousant les valeurs précédemment citées.

Toute personne physique ou morale souhaitant adhérer à l'association doit en faire la demande par écrit. La demande est transmise au conseil d'administration qui statue sur l'adhésion.

Les frais d'adhésion diffèrent entre les personnes morales (membres actifs) et les personnes physiques (personnalités qualifiées) s'acquittant d'une cotisation dont le montant pour une année civile est établi chaque année en assemblée générale.

Toute personne morale adhérente déléguera une personne physique à défaut de son représentant légal.

Toute personne morale ou physique adhère à la charte de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes

Article 7 : Collèges et composition

Les membres de la FESJ sont représentés au travers de trois collèges :

Collège n°1 : Les Membres Actifs :

Sont considérés comme tels les personnes morales (dispositifs ou structures) qui auront versé leur cotisation annuelle et qui adhèrent aux présents statuts. La qualité de Membre Actif s'acquiert par décision du Conseil d'Administration qui délibère sur la demande de la personne morale.

Collège n°2 : Les Personnalités Qualifiées :

Sont considérés comme personnalités qualifiées les personnes physiques qui, par leur motivation, leur expertise ou leur expérience, peuvent promouvoir ou développer le rayonnement de la FEDERATION des ESPACES pour la SANTE des JEUNES. Ils sont adhérents de la fédération, versent donc leur cotisation annuelle et adhèrent aux présents statuts. Ces experts peuvent être des professionnels, des jeunes ou des parents.

Collège n°3 : Les Membres de droit :

Ils participent au financement de la FESJ (collectivités territoriales, Etat, Sécurité Sociale ou institutions publiques et privées impliquées dans le réseau des Espaces pour la Santé des Jeunes) et c'est à leur demande qu'ils siègent à titre consultatif

Article 8 : Radiation

La qualité de membre se perd :

- par démission,
- par radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour non-paiement de la cotisation, ou pour tout acte contraire aux buts définis, la personne morale ou physique concernée ayant été préalablement appelée à présenter sa défense.

TITRE III - ADMINISTRATION - GOUVERNANCE

Article 9 : Conseil d'Administration

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration de 7 à 13 membres. Ces administrateurs sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale, sans limite de mandats.

À condition d'être à jour dans ses cotisations et d'avoir transmis une candidature, tout Membre Actif peut postuler à un siège du Conseil d'Administration. Il en va de même pour les Personnalités Qualifiées, cependant leur représentation ne peut excéder 25 % du nombre total de sièges du Conseil d'Administration.

Les administrateurs s'engagent à participer aux travaux de l'association, dans le respect des valeurs définies dans le projet associatif, formalisées dans la charte de la Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes.

En cas de vacance d'un poste, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou sur demande d'un quart de ses membres dans un délai de 15 jours, sur un ordre du jour précis :

- en session normale : 3 fois par an,
- en session extraordinaire : lorsque son Bureau le juge nécessaire pour la validation de ses délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre ne peut être porteur que de deux pouvoirs. En cas de partage des voix, celle du Président compte double. La validité des décisions exige la présence d'un tiers des membres présents.

Le Conseil d'Administration est responsable de la marche générale de la FESJ, en particulier :

- Il arrête le projet de budget, établit les demandes de subventions et les utilise selon les attributions et les conditions qui lui sont fixées.
- Il gère les ressources propres à la FESJ.
- Il établit le compte d'exploitation et le rapport moral.
- Il gère le personnel de la fédération des ESJ.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne doit se servir de son titre s'il n'est délégué officiellement à cet effet. Tout écrit, tout article ou brochure, toute déclaration ayant trait à l'activité de la Fédération et/ou s'autorisant de son patronage, ne peuvent être envisagés en dehors d'un mandat du Président ou du Secrétaire Général.

Par ailleurs, la Fédération ne peut être tenue pour responsable des gestions comptables propres aux personnes adhérentes.

Article 10 : Bureau

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, un bureau composé au plus de :

- un Président
- deux Vice-Présidents
- un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint
- un Trésorier, un Trésorier Adjoint

Le Bureau est désigné par le Conseil d'Administration

Le Bureau se réunit au moins 3 fois par an.

Le Bureau prépare les travaux du Conseil d'Administration et veille à l'exécution de ses décisions.

Article 11 : Assemblée Générale (Ordinaire)

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an en session ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée. Les absents peuvent y être représentés. Chaque membre ne peut être porteur que de deux pouvoirs.

L'Assemblée Générale se réunit sur convocation, par le Président, dans un délai de 15 jours, sur un ordre du jour précis.

Elle comprend :

- Les Membres Actifs et les Personnes Qualifiées à jour de leurs cotisations, au plus tard le jour de l'Assemblée Générale, avant l'ouverture officielle des travaux qui ont voix délibérative.
- Les Membres de Droit sont invités par le Bureau et le Président à assister aux séances statutaires, ils ont voix consultative.

Le président, assisté des membres du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, des membres sortants du Conseil.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

L'assemblée Générale est publique.

Article 12 : Assemblée Générale Extraordinaire

Sur décision du Conseil d'Administration, ou sur la demande de la moitié plus un des adhérents, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les modalités d'organisation prévues à l'article 11.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié des membres est présente ou représentée. Les absents peuvent y être représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième A.G.E. est convoquée au moins dix jours après et délibère valablement quel que soit le nombre de présents à la majorité de deux tiers des membres présents.

Article 13 : Ressources

Les recettes de la Fédération se composent :

- 1) Des subventions de l'État et de l'Europe
- 2) Des subventions des collectivités territoriales
- 3) Des ressources d'organismes privés
- 4) Des ressources créées à titre exceptionnel liées à l'activité, les études et les formations.
- 5) Des cotisations.
- 6) Toutes autres recettes autorisées par la loi.

Les recettes sont approuvées et les dépenses sont ordonnancées par le Trésorier et le Président.

Le président est habilité par le Bureau à prendre toutes décisions ayant un caractère de gestion courante pour la bonne marche de la fédération, à charge pour lui d'en rendre compte.

Article 14 : Modifications des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés en Assemblée Générale Extraordinaire que sur proposition du Conseil d'Administration ou du quart au moins des membres qui composent l'Assemblée Générale.

Le texte des modifications doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire 7 jours avant la réunion au plus tard.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les conditions du dernier paragraphe de l'article 12 sont réunies.

Article 15 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à L'Assemblée Générale, cette dernière désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fédération.

Statuts modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire

Le vendredi 11 décembre 2020



Fédération des Espaces pour la Santé des Jeunes